



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

9 mai 2024
Français
Original : Anglais

20^{ème} réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 19 - 20 juin 2024

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément aux Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles et au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations, la 18^e réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses protocoles sera organisée les 19 et 20 juin 2024 à Athènes, en Grèce.
2. Les documents seront fournis en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents de présession ne seront pas disponibles en version papier. Les participants sont donc instamment priés de les télécharger sur leur ordinateur avant la réunion.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat, en accord avec la Présidente du Comité de respect des obligations, M^{me} Odeta Cato, afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. Le vice-président du Comité de respect des obligations, ouvrira la 20^{ème} réunion du Comité de respect des obligations à 10 heures (heure d'Athènes, UTC+3), le mercredi 19 juin 2024.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Documents de travail	UNEP/MED CC.20/1. Ordre du jour provisoire
	UNEP/MED CC.20/2. Ordre du jour provisoire annoté
	UNEP/MED CC.20/3. Rapport de la 19 ^{ème} réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses protocoles (Athènes, Grèce, 4 et 5 juillet 2023)
Documents d'information	UNEP/MED CC.20/Inf.1. Liste provisoire des documents
	UNEP/MED CC.20/Inf.2. Liste provisoire des participants

5. Conformément au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations, l'ordre du jour provisoire pour cette session comprend des éléments découlant du rôle du Comité de respect des obligations tel que spécifié dans la Section IV des Procédures et Mécanismes de respect des obligations et d'autres questions qui s'y rapportent.
6. Le Comité de respect des obligations est invité à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire (UNEP/MED CC.20/1) et l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/MED CC.20/2).
7. Le Comité de respect des obligations est également invité à adopter formellement le rapport de sa 19^{ème} réunion (Athènes, Grèce, 4 et 5 juillet 2023) (document UNEP/MED CC.20/3). Ce rapport est le fruit d'une consultation et d'un accord intersessions entre les membres et membres suppléants du Comité de respect des obligations à l'issue de sa 19^{ème} réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Élection des membres du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2024 - 2025

8. Conformément au paragraphe 12 des Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles ainsi qu'à l'article 6 du Règlement intérieur du Comité de respect des obligations, le Comité sera invité à élire un président et deux vice-présidents parmi ses membres pour l'exercice biennal 2024-2025.

9. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Comité de respect des obligations tel qu'adopté par la COP18, le Secrétariat invitera les nouveaux membres et membres suppléants du Comité de respect des obligations à prêter serment par écrit.

Point 4 de l'ordre du jour : Communication au Comité de respect des obligations en vertu du paragraphe 23.bis des Procédures et mécanismes de respect des obligations : Procédures

Documents de travail	UNEP/MED CC.20/4 Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions, mesures et recommandations du Comité de respect des obligations concernant le cas de Mar Menor UNEP/MED CC.20/5 Rapport du rapporteur sur le nouveau cas de non-respect des obligations possible
-----------------------------	--

10. Le Comité devrait examiner les progrès réalisés dans le cas de Mar Menor en termes de mise en œuvre des recommandations de la 19^{ème} réunion du Comité de respect des obligations (document UNEP/MED CC.20/4).
11. Le Comité devrait discuter du rapport de synthèse préparé par le rapporteur pour identifier les prochaines procédures à suivre (document UNEP/MED CC.20/5).

Point 5 de l'ordre du jour : Rapports nationaux de mise en œuvre en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone (État des rapports)

Document de travail	UNEP/MED CC.20/6 État d'avancement des rapports nationaux de mise en œuvre
----------------------------	--

12. Le Secrétariat informera le comité des progrès réalisés dans la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre des exercices biennaux 2018-2019, 2020-2021 et 2022-2023 (document UNEP/MED CC.20/6) et des travaux du Groupe de travail sur la mise en œuvre des rapports.
13. Le Comité de respect des obligations devrait discuter de la voie à suivre, y compris des voies et moyens permettant d'améliorer les rapports des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour : Fonctionnement efficace du Comité de respect des obligations

Document de travail	UNEP/MED CC.20/7 Règlement intérieur révisé du Comité de respect des obligations
----------------------------	--

14. Le Secrétariat présentera au Comité de respect des obligations les règles de procédure révisées sur le respect des obligations (document UNEP/MED CC.20/7), qui ont été préparées afin de les aligner sur les *Procédures et mécanismes révisés de respect des obligations* en vertu de la Convention de Barcelone et ses Protocoles adoptés à la COP 23 par la Décision IG.26/1.
15. Le Comité de respect des obligations devrait examiner le projet proposé de Règlement intérieur révisé.

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 21^{ème} réunion du Comité de respect des obligations

16. Conformément aux Procédures et mécanismes de respect des obligations et à son règlement intérieur, le Comité de respect des obligations devrait décider, en consultation avec le Secrétariat, des dates, du lieu et de la durée de la 21^{ème} réunion du Comité de respect des obligations.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

17. Le Comité de respect des obligations sera invité à soulever tout point d'intérêt tel que proposé et convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire au titre du point 2.
18. Le Secrétariat informera le Comité de respect des obligations des points suivants :
- (a) Visibilité du Comité de respect des obligations ;
 - (b) Coopération avec d'autres mécanismes d'AEM (Secrétariat de la Convention ESPOO)

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité de respect des obligations examinera et approuvera un ensemble de conclusions et de recommandations préparées par le Secrétariat en consultation avec le Président du Comité de respect des obligations.
20. Le rapport de la réunion sera préparé ultérieurement pour approbation par voie électronique.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

21. La réunion sera clôturée par la Présidente du Comité de respect des obligations, à 17 h 30 (heure d'Athènes, UTC+3) le jeudi 20 juin 2024.

CALENDRIER

Mercredi, 19 juin 2024			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
10 h – 13 h	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux 2.1 Rapport de la 19 ^{ème} réunion du Comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Athènes, Grèce, 4-5 juillet 2023) 3. Élection des membres du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2024- 2025	Vice-Président du Comité de respect des obligations Secrétariat Comité de respect des obligations	UNEP/MED CC.20/1 UNEP/MED CC.20/2 UNEP/MED CC.20/3 UNEP/MED CC.20/Inf.1 UNEP/MED CC.20/Inf.2
13 h – 14h30	Pause déjeuner		
14h30 – 17h30	4. Communication au Comité de respect des obligations en vertu du paragraphe 23.bis des Procédures et mécanismes de respect des obligations : Procédures 4.1. Suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions, mesures et recommandations du Comité de respect des obligations concernant le cas de Mar Menor 4.2. Rapport du rapporteur sur le nouveau cas de non-respect des obligations possible	Président du Comité de respect des obligations Secrétariat Comité de respect des obligations	UNEP/MED CC.20/4 UNEP/MED CC.20/5

Jeudi, 20 juin 2024			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
10h – 13h	5. Rapports nationaux de mise en œuvre en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone (État des rapports) 6. Fonctionnement efficace du Comité de respect des obligations : 6.1. Règles de procédure révisées du Comité de respect des obligations	Président du Comité de respect des obligations Secrétariat Comité de respect des obligations	UNEP/MED CC.20/6 UNEP/ MED CC.20/7 UNEP/MED CC.20/Inf.3
13h – 15h	<i>Pause déjeuner</i>		
15h – 17h30	6.1 Règles de procédure révisées du Comité de respect des obligations (Suite) 7. Date et lieu de la 21 ^{ème} réunion du Comité de respect des obligations 8. Questions diverses 9. Conclusions et recommandations 10. Clôture de la réunion	Président du Comité de respect des obligations Secrétariat Comité de respect des obligations	UNEP/MED CC.20/7